

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-211

OBJET : Arrêté de restrictions temporaires de la circulation et de stationnement place de l'hôtel de ville à Aunay-sur-Odon et de restrictions de circulation pendant la parade de Noël – animations et marché de Noël du samedi 17 décembre 2022 – Annule rempla

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement lors des animations de Noël et du marché de Noël du samedi 17 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 :

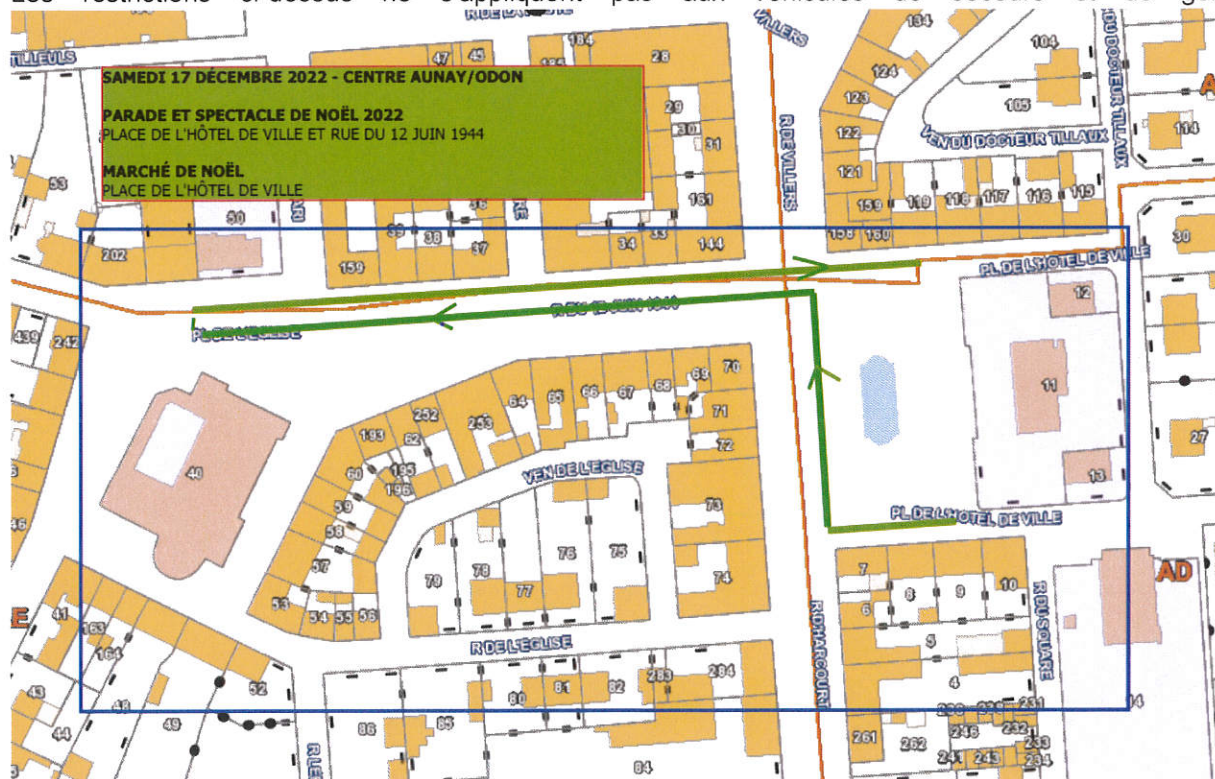
Afin de permettre le bon déroulement du marché de Noël la place de l'Hôtel de ville est interdite à la circulation et au stationnement le samedi 17 décembre 2022 en 15 h 45 et 19 h 30.

Article 2 :

A partir de 17 h 30 et jusqu'à 18 h 30, la circulation dans le centre ville sera progressivement déviée sur le parcours de la parade de Noël (spectacle Les Chandelles de feu, Majorettes et l'Union Musicale).

La circulation et le stationnement de tous types de véhicules sont interdits dans les secteurs susvisés le temps du passage de la parade.

Les restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et de gendarmerie.



Article 3 : La commune est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire en coordination avec la brigade de gendarmerie.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de Vire,
- Monsieur le directeur de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Madame la Présidente de l'UCIA,
- Monsieur le responsable des Bus Verts,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le chef du centre de secours des Monts d'Aunay.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 18 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and overlaps with the official seal of the commune. The seal is circular and contains the text 'LES MONTS D'AUNAY' at the top and 'Calvados' at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a ship and other heraldic elements.